

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 6-8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Juin/Juillet/Août 2004

| | Pages |
|---|----------|
| Editorial | |
| ■ Ces lois qui piègent la police | 3 |
| Terrorisme | |
| ■ Le culte de la mort | 6 |
| Situation politico-militaire | |
| ■ «Première Guerre mondiale» de religion | 12 |
| Prospective | |
| Vers des armées non linéaires (2) | 18 |
| Dossier «Irak» | |
| ■ «IRAQI FREEDOM», logistique | 26 |
| Droit | |
| ■ L'officier conventions et droit | 29 |
| Disponibilité XXI | |
| ■ L'exercice «PREMEX» | 36 |
| Armement | |
| ■ «Piranha IV» et «Eagle IV» (1) | 40 |
| Formation dans l'Armée XXI | |
| ■ CIAL: Formation des cadres de l'armée et de l'économie | 45 |
| ■ Instruction de l'EM de conduite de l'armée | 49 |
| Revue des revues | 53 |
| SSO: comité central | I-II |
| RMS-Défense Vaud | III-VI |
| SOVR | VII-VIII |

Ces lois qui piègent la police

Il est habituel, suite à un drame important, de se pencher sur divers fondamentaux qui n'auraient pas rempli leurs devoirs. L'attentat de Madrid n'y échappe pas et voilà que la Suisse en vient, une nouvelle fois, à se poser la question de sa sécurité intérieure, des moyens mis à sa disposition dans la lutte antiterroriste.

Le constat est sans appel, nous ne sommes pas équipés juridiquement parce que, suite à l'affaire des fiches, le Parlement national a tout simplement «suicidé» la protection de l'Etat. Au lieu de prendre le problème, certes grave, de façon pondérée et intelligente, tout le monde à Berne a cédé à la panique. Non contents de priver la Suisse de moyens efficaces, nos édiles ont trouvé le moyen de museler la police fédérale d'alors en la recadrant et en la cloisonnant à l'interne et d'empêcher un policier fédéral d'avoir accès à ses propres rapports s'il ne fait plus partie du service pour lequel il avait été rédigé... Le tout en la noyant de juristes plus prompts à interpréter le droit de manière restrictive (...).

C'est ainsi que, pendant des années, les cantons se sont retrouvés sans réel soutien du système fédéral, ne pouvant compter que sur des liens privilégiés entre policiers, établis au fil des années. C'est maigre, très maigre et il est très inquiétant d'imaginer que la Suisse a laissé filer sa protection intérieure sur des dogmes politiques, parfois cohérents, souvent utopiques.

Le résultat, aujourd'hui, est là. Absence de moyens préven-

tifs efficaces, rigueur légale qui permettra à tout un chacun de se cacher derrière le code pour ne rien faire. Dans l'urgence, il faut maintenant revoir tout cela, non pas pour être «eurocompatible» pour une fois, mais uniquement pour se mettre à niveau et faire face aux légitimes attentes de la population suisse en matière de sécurité et répondre aux requêtes des pays non seulement voisins, mais amis.

Ce n'est hélas pas le seul domaine dans lequel nos députés ont brillé par leur incomptence. La loi sur les armes et la loi sur les télécommunications, plus spécifiquement l'anonymat pour l'achat de cartes à pré-paiement, figurent au nombre des lois ratées par excès de candeur. Pour ces deux sujets, les choix contestables du moindre contrôle pour les armes et du je-m'en-foutisme pour les téléphones portables sont revenus sur le devant de la scène avec vigueur, après quelques années de pratique.

C'est en effet avec horreur (plus particulièrement après le massacre de Zoug) que l'on s'est rendu compte que la liberté d'acheter des armes était quasi intégrale et que l'on perdait tout contrôle ou presque sur la destination d'une arme si son premier acheteur s'en sépare.